



CHARTRE DU GEM L'ECLAIRCIE

Le GEM L'ECLAIRCIE est ouvert à toutes les personnes désirant adhérer à ses principes et ses valeurs.

Le GEM peut se définir comme un collectif de personnes animées d'un même projet d'entraide.

L'objectif du GEM est de créer un lieu d'échanges, de rencontres, de partage, d'ouverture et d'activités diverses dans le respect d'autrui.

Les adhérents sont porteurs des activités du GEM, chacun peut proposer et animer une activité de son choix et partager ses connaissances ou ses centres d'intérêts.

De cette manière le GEM devient un instrument d'insertion dans la société, il permet de rompre avec l'isolement et favorise l'apprentissage et/ ou la réappropriation de la citoyenneté.

Les animateurs, les bénévoles, les intervenants extérieurs se rendent disponibles pour soutenir et faciliter toutes ces actions.

Ses valeurs principales sont la solidarité, l'entraide mutuelle, le non-jugement et le respect.

Afin de permettre une participation éclairée, l'adhérent prendra connaissance lors de son inscription, de cette charte, des statuts de l'association, du règlement intérieur.

Il devra signer le contrat visiteur puis adhérent à travers lequel il s'engage à se conformer aux principes par lesquels ce GEM peut exister.

Charte adoptée le 27.01.2016
Pour le Bureau de l'AME,
François BOURGES
Président du GEM l'Eclaircie.